Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201149-20261012-DELCCAS26_10_04-DE

Commune de Lanrelas

DELIBERATION DU C.C.A.S. DE LANRELAS

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à seize heures trente, le C.C.A.S. de LANRELAS, régulièrement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Nicolas RÉALLAND.

Nombre de Conseillers
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 9
Absent(s) : 0
Procuration(s) : 1
Abstentions 0

Etaient présents : Nicolas RÉALLAND, Françoise PACÉ, Danièle MÉNARD, Béatrice HAMÉON, Laetitia CASTEL, Nelly FARQUHARSON, Jean Marie GÉRARD, Brigitte HARIVEL.
Absent :
Absent excusé : Wilfried BOUESNARD
Secrétaire de séance : Françoise PACÉ

==========

Date de convocation :
Jeudi 8 octobre 2026

26_10_04

OBJET :

Fixation des tarifs des participants au repas des Seniors 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC,
le

et publication ou notification
le

Le repas traditionnel des anciens est organisé chaque année par le CCAS de LANRELAS. Il se déroulera le samedi 28 novembre 2026.
Il convient de fixer les tarifs des participants au repas des Seniors.

Le C.C.A.S., l'exposé du président entendu, et après en avoir délibéré :

☒ **FIXE** les tarifs suivants pour les participants au repas des Seniors qui se déroulera le samedi 28 novembre 2026 :

- Participant de moins de 70 ans : 31 €
- Participant de plus de 70 ans : 11 €
- Conjoints des membres du CCAS : 11 €
- Conjoints des membres du conseil municipal : 11 €

☒ **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

La Secrétaire de séance
Françoise PACÉ

Le Président
Nicolas RÉALLAND